



# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET COMMUNAL 2025

*Conseil municipal du 25 Mars 2025*

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

## I- CONTEXTE GENERAL : L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Le cadre macroéconomique et national du vote de la loi de finances 2025 en France pour les collectivités s'inscrit dans un contexte économique complexe, marqué par plusieurs facteurs clés :

- ✓ **Croissance économique** : La France, comme de nombreux pays, a connu des fluctuations de croissance en raison de divers facteurs, notamment les tensions géopolitiques et les impacts de l'inflation. En 2025, la prévision de croissance est modérée, ce qui influence les recettes fiscales et les capacités d'investissement des collectivités.
- ✓ **Inflation** : L'inflation a été un enjeu majeur, affectant le pouvoir d'achat des ménages et les coûts des services publics. La loi de finances 2025 prend en compte cette réalité en prévoyant des ajustements pour compenser l'augmentation des coûts pour les collectivités.
- ✓ **Situation budgétaire** : Le déficit public est prévu à environ 4,5 % du PIB en 2025, avec une dette publique dépassant 110 % du PIB. Cela impose des contraintes sur les dépenses publiques, y compris celles destinées aux collectivités.

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, la loi de Finances 2025 a prévu la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025. Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du compte de clôture 2023 sont supérieures à 40 millions €.

Par ailleurs, un décret sur la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) a été publié au Journal Officiel le 31 janvier 2025. Il acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le taux de cotisation actuel de 31,65 % va atteindre en part patronale 43,65 % à l'horizon 2028.

## II- LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES : Cadre général du budget 2025

Le budget primitif (**BP2025**) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes

- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

- procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelle de chaque section

**Les sections de fonctionnement et d'investissement** structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune
- D'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

#### SITUATION FINANCIERE DE VILLARS LES DOMBES AU 31/12/2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recette de fonctionnement	4 068 491	4 050 252	4 325 193	4 401 149	4 472 055	4 474 561
Dépenses de Fonctionnement	3 540 141	3 729 950	3 586 589	3 851 272	4 073 123	4 179 524
Epargne Brute	501 899	587 297	951 117	771 571	600 969	691 422
Encourt de la Dette	4 794 037	3 939 960	3 621 317	3 303 260	2 999 144	2 694 944
Capacité de désendettement/an	8,74	6,71	3,81	4,28	5	4

#### II-I LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de mêmes ordres sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

## A- Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2025 et réalisation 2024

Chapitre	Libellé	2024		2025
		BP 2024	CA 2024	BP 2025
11	Charges à caractère général	1 456 881	1 271 443	1 300 814
12	Charges de personnel	1 799 394	1 741 530	1 860 222
14	Atténuation de produits	2 700	1 508	2 700
65	Autres charges de gestion courante	702 003	650 471	670 129
66	Charges financières	63 427	63 427	54 992
67	Charges exceptionnelles	3 626	230	1 000
68	Dotations aux provisions	1 500	0	1 000
TOTAL Dépenses réelles		4 029 531 €	3 728 609 €	3 890 857
42	Opération d'ordre transfert entre sections	430 968	452 424	399 821
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 407 368 €		912 581
TOTAL DEPENSES		5 867 867	4 181 033	5 203 259

\*CA 2024 : Compte administratif : Réalisation de l'année 2024

\*BP 2025 : Budget Primitif 2025

**Charges à caractère général (chapitre 011)** : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

**Charge de personnel (chapitre 012)** : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail, la formation des agents et les prestations pour les agents (œuvres, sociales, titres restaurant, chèques vacances, adhésion au CNAS).

**Charges de gestion courante (chapitre 65)** : Il s'agit des subventions versées aux associations, au CCAS. Sont comprises dans les charges de gestion courante les contributions au SIEA.

**Charges financières (chapitre 66)** : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

**Opérations d'ordre (chapitre 42)** : cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

**Virement à la section d'investissement (chapitre 023)** : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

## B- Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2025 et réalisation 2024

Chapitre	Libellé	2024		2025
		Budget 2024	CA 2024	BP 2025
70	Produits des services, domaine, vente	29 700	43 688	34 033
73	Impôts et taxes	566 000	566 269	566 041
731	Fiscalité locale	2 266 000	2 194 577	2 223 000
74	Dotations et participations	1 300 547	1 374 551	1 356 225
75	Autres produits de gestion courante	195 000	219 789	184 200
13	Atténuation de charges	35 500	19 875	6 500
77	Produits exceptionnels	200	23 134	
TOTAL Recettes réelles		4 392 947 €	4 441 883 €	4 369 999

42	Opération d'ordre transfert entre sections	52 120	32 906	11 798
002 RESULTAT REPORTE		1 422 801 €	1 422 801 €	821 462
TOTAL RECETTES		5 867 868	5 897 590	5 203 259

**Produits des services, domaine, vente (chapitre 70) :** ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des locations de salles, des concessions.

**Impôts et taxes (chapitre 73) :** il s'agit des impôts locaux, des compensations, des droits de place sur les marchés et de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Comme les années précédentes, la Commune a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition en 2024.

Toutefois, les impôts versés par les Villardois augmenteront en raison de la hausse des bases locatives fixée par l'État en lien avec l'inflation, soit 1.7% pour l'année 2025.

Les taux d'imposition restent donc identiques à ceux de l'année 2023 :

TAXE	Taux 2024	TAUX 2023
THRS	12.29%	12.29% ( valeur 2019)
Taxe foncier bâti	27.44 %	Rappel : 13,47 % (taux commune depuis 2018) + 13.97% (taux du Département de l'Ain transféré aux communes en 2021 de par la réforme). Soit 27,44 %
Taxe foncier non bâti	42,19 %	42,19 %

Pour un montant de fiscalité locale attendue de 1 894 000 €.

**Dotations et participations (chapitre 74) :** les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, Dotation Nationale de péréquation ), subventions diverses de l'Etat (titres sécurisés : CNI/Passeport, contribution Agence Postale Communale et de la coopération scolaire FCTVA...).

**Produits de gestion courante (chapitre 75) :** correspondent aux sommes encaissées au titre des locations des immeubles

**Atténuation de charges (chapitre 013) :** ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assureur statutaire ou l'assurance maladie en cas d'arrêt maladie des agents.

## II-I LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les dépenses et recettes liés aux projets de la commune à moyen ou long terme.

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier...

- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### A- Dépenses d'Investissement 2024-2025

**Opération d'équipement 2025 :** Les principaux projets de l'année 2025

<b>OPERATIONS</b>	<b>RAR</b>	<b>BP 2025</b>
226- Matériel de transport		10 000,00
230- Divers bâtiments	6 350,38	90 720,00
240- Voirie	6 336,00	187 806,00
255- Cimetière	25 630,50	30 000,00
256- Achat matériel divers	1 959,60	90 857,00
270- Matériel et logiciel informatique		3 000,00
278- Gymnase	12 316,02	12 000,00
279- Tennis Couvert	44 501,56	
288- Rugby	31 548,00	596 000,00
304- Extension restaurant scolaire	480,00	
307- Modification PLU	8 280,00	20 524,00
313- Vidéoprotection		48 620,00
322- Mise aux normes électriques		10 000,00
331- Centre Social	70 829,34	819 448,00
334- Haissor	96 900,00	11 570,00
335- Extension école élémentaire	160 166,99	1 184 058,00
336- Place Verdun		117 700,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>465 298,39</b>	<b>3 232 303,00</b>

<b>Chapitre</b>	<b>2024</b>		<b>2025</b>
	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	315 035	315 035	<b>442 442</b>
<b>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	52 120	32 906	<b>11 798</b>
<b>16- Emprunts</b>	304 414	304 414	<b>312 523</b>
<b>165- Dépôt et cautionnement</b>			<b>3 000</b>
<b>20- Immobilisation incorporelles</b>	469 657	254 886	<b>631 124</b>
<b>204- Subventions d'équipements versée</b>	35 208	24 835	<b>3 356</b>
<b>21- Immobilisations corporelles</b>	1 682 198	758 357	<b>3 063 122</b>
<b>23- Immobilisations en cours</b>	38 863		
<b>27- Autres Immobilisations financières</b>	27 670	27 599	<b>27 670</b>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>2 925 165 €</b>	<b>1 718 032 €</b>	<b>4 495 035 €</b>

## **B- Recettes d'Investissement 2024-2025**

<b>Chapitre</b>	<b>2024</b>		<b>2025</b>
	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>	1 407 368		<b>912 581</b>
<b>10- Dotations, fonds divers et réserve</b>	750 397	675 342	<b>1 114 280</b>
<b>13- Subventions d'investissement</b>	138 244	147 722	<b>549 781</b>
<b>16- Nouvel Emprunt</b>	198 187	102	<b>1 518 571</b>
<b>040- Opérations d'ordre</b>	430 969	452 424	<b>399 822</b>
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>2 925 165 €</b>	<b>1 275 590 €</b>	<b>4 495 035 €</b>

**Subventions (chapitre 13)** : seules les subventions notifiées sont inscrites dans le BP 2025.

**Dotations (chapitre 10)** : Elles sont composées de :

- **Le FCTVA** : Fonds de Compensation pour la TVA. Il s'agit d'une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404 %), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Les collectivités n'étant pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.
- **La taxe d'aménagement** : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux pour la commune est de 5 % à compter du 1er janvier 2023.

**Virement de la section de fonctionnement (chapitre 21)** : Les ressources de la section de fonctionnement le permettant, le BP prévoit un prélèvement appelé « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » de **912 581 €**.

## D- Données synthétiques

### Etat de la dette budget communal au 1er janvier 2025

Budget	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuité
Principal	2 694 944€	57 701 €	312 523 €	370 224 €
Assainissement	623 844 €	8 033€	41 271 €	49 305 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 318 788 €</b>	<b>65 734€</b>	<b>353 794 €</b>	<b>419 529€</b>

### La capacité de désendettement

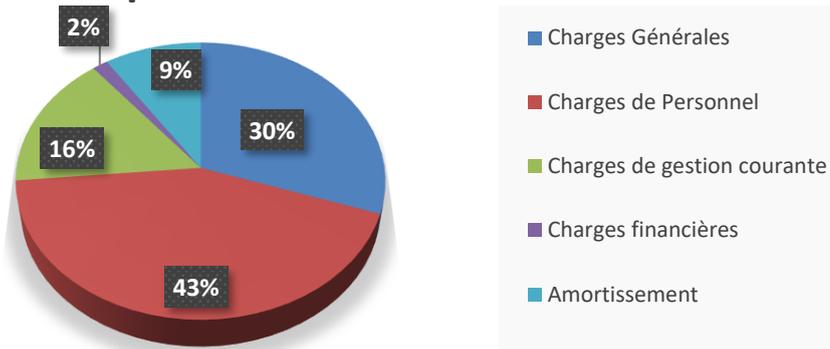
Elle détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Au vu des prévisions en fonctionnement et de l'objectif prévisionnel d'investissements 2025 de la collectivité, la Commune envisage de contracter un emprunt de 1 518 571 €, si toutefois toutes les opérations prévues étaient réalisées. Ce qui porterait la capacité de désendettement à 9.7 années en 2025.

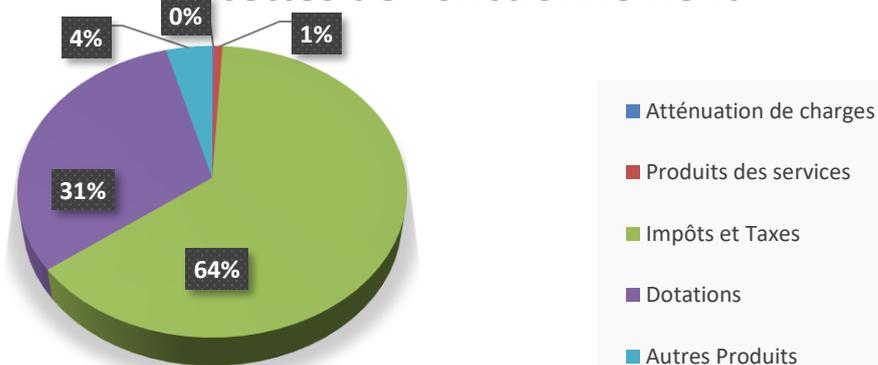
# BUDGET 2025

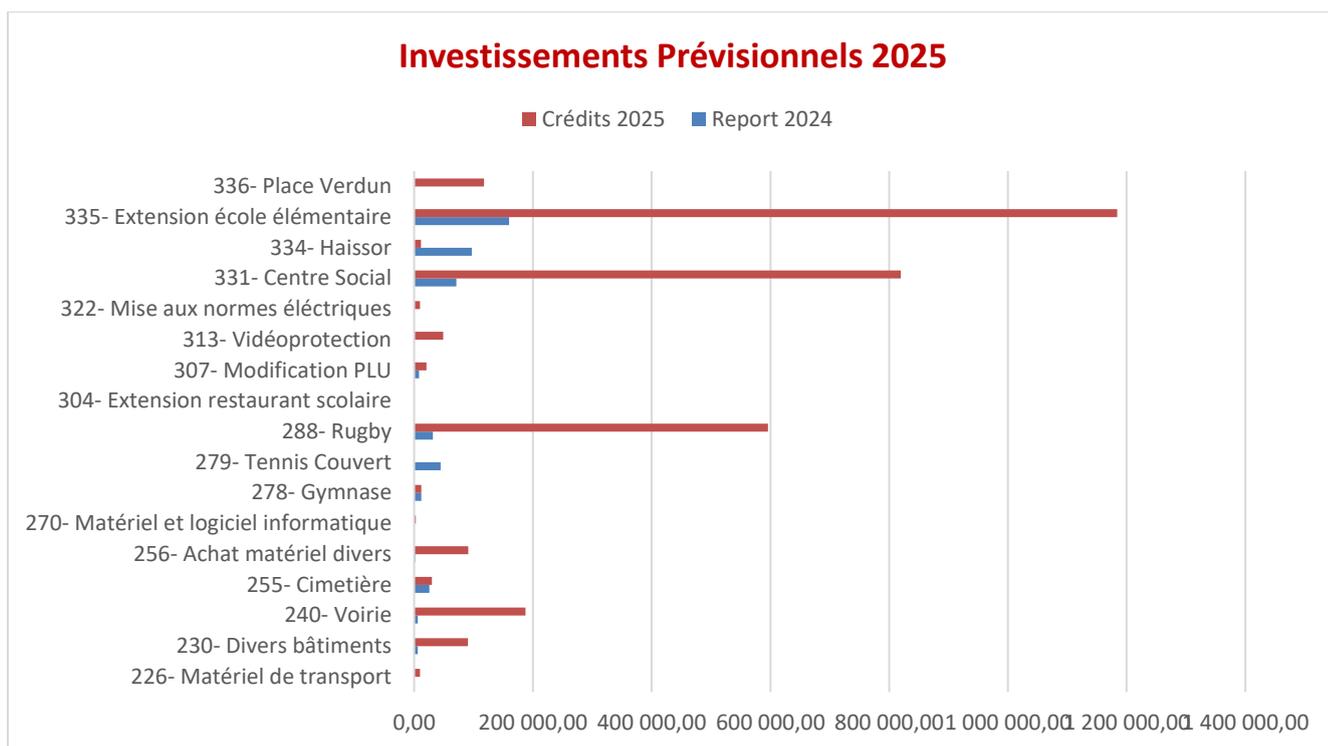
## BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE

### Dépenses de Fonctionnement



### Recettes de Fonctionnement





## BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	2024		2025
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Chapitre			
11-Charges à caractère général	68 655	13 719	50 000
66- Charges financières	8 464	8 464	7 923
42- Opération d'ordre transfert entre sections	115 080	115 080	136 715
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	358 510 €		344 037
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>550 710</b>	<b>137 264</b>	<b>538 675</b>
002- Résultat de fonctionnement reporté	269 531	269 531	378 675
70- produits des services, domaines, et vente diverses	209 000	202 927	160 000
74- Subvention d'exploitation	16 000	11 825	0
042- Opération d'ordre	56 179	31 655	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>550 710</b>	<b>515 938</b>	<b>538 675</b>

L'année 2025 sera marquée par la finalisation de la mise en séparatif du Quartier des Autières et la pose de clapets anti-retour.

## INVESTISSEMENT

Chapitre	2024		2025
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
23- Immobilisations en cours	516 052	0	628 795
16- Emprunts et dettes	40 956	40 956	41 272
40- Opération d'ordre transfert entre sections	56 179	31 655	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>613 186</b>	<b>72 611</b>	<b>670 067</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves			
13- subvention d'investissements	70 926	78 176	0
021- Virement de la section de fonctionnement	358 511		344 037
040- Opération d'ordre	115 080	115 080	136 715
001- Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	68 669	68 670	189 315
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>613 186</b>	<b>261 926</b>	<b>670 067</b>

## BUDGET ANNEXE : CINEMA

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>2024</b>		<b>2025</b>
Chapitre		BP 2024	CA 2024	BP 2025
11-Charges à caractère général		1 687	453	460
67-Charges exceptionnelles		80 000	40 000	80 000
42- Opération d'ordre transfert entre sections		3 251	3 251	27 837
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 237		0
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>86 175</b>	<b>43 704</b>	<b>108 297</b>
002- Résultat de fonctionnement reporté		37 383	37 383	40 088
74- Subvention d'exploitation		47 002	44 528	45 699
75- Autres produits de gestion courante			91	
042- Opération d'ordre		1 790	1 790	22 510
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>86 175</b>	<b>83 792</b>	<b>108 297</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>2024</b>		<b>2025</b>
Chapitre		BP 2024	CA 2024	BP 2025
21- Immobilisations corporelles		4 159	1 031	8 454
40- Opération d'ordre transfert entre sections		1 790	1 790	22 510
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>5 949</b>	<b>2 821</b>	<b>30 964</b>
001- Résultat de fonctionnement reporté		1 461	1 461	3 128
13- Subvention d'investissement			1 237	
040- Opération d'ordre		3 251	3 251	27 836
021- Virement de la section d'exploitation		1 237		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 949</b>	<b>5 949</b>	<b>30 964</b>

### Evolution de la fréquentation du Cinéma

2021	2022	2023	2024
398 séances	648 séances	618 séances	698 séances
5 579 entrées	7 909 entrées	8 599 entrées	11 873

